

Diversité des formes de gestion des terres domaniales en Tunisie. Etude de leur efficacité dans un périmètre irrigué.

Inès Gharbi^{1,2,3,*}, Mohamed Elloumi² et Jean-Yves Jamin³

*inesgharbi21@yahoo.fr

1 Institut national agronomique de Tunisie (INAT)

2 Institut national de recherche agronomique de Tunis (INRAT)

3 Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Résumé

Depuis l'Indépendance, l'agriculture représente un pilier majeur de l'économie ainsi que de la société en Tunisie, malgré une tendance à la baisse de sa contribution dans le produit intérieur brut et l'emploi.

L'existence de vastes terres domaniales, qui appartiennent au domaine privé de l'Etat, a servi d'instrument aux politiques agricoles successives. Ainsi, afin de les valoriser pour le développement économique et social du pays, l'Etat a confié la gestion de ces terres à différents acteurs : des jeunes agriculteurs, des techniciens agricoles, des sociétés (privées) de mise en valeur et de développement agricole et l'Office des terres domaniales.

Dans le périmètre irrigué de Gaâfour, au Nord-Ouest de la Tunisie, les terres domaniales sont exploitées par 98 jeunes agriculteurs, 3 techniciens agricoles, 3 sociétés de mise en valeur et de développement agricole, et l'Office des terres domaniales.

Les résultats montrent que la situation de ces différents types d'attributaires, malgré quelques réussites individuelles, demeure souvent critique, pour différentes raisons.

Les jeunes agriculteurs ne peuvent pas développer leur exploitation sur les lots de très petite superficie qu'ils ont reçu, vu leur manque de moyens financiers et de connaissances techniques, et en l'absence de soutien de l'Etat ; la moitié ont été conduits à céder leurs parcelles en location, de manière informelle, à d'autres exploitants. Les techniciens agricoles, malgré leurs connaissances techniques et leurs moyens financiers, ont dû quitter leur lot dès la première année d'installation, du fait de conflits sociaux. Les sociétés de mise en valeur et de développement agricole, bien qu'elles aient reçu de grandes superficies, en sec et en irrigué, sont peu nombreuses à assurer leur viabilité. Enfin, l'Office des terres domaniales n'exploite les terres irrigables qu'en sec, donc sans les valoriser vraiment, et n'arrive pas à gérer toute la superficie qui lui est dévolue, faute de moyens.

L'Etat devrait donc revoir sa politique et avoir plus d'exigences de valorisation pour l'attribution de ses terres aux agriculteurs bénéficiaires et aux investisseurs. Il devrait en particulier s'assurer que les attributaires aient les compétences techniques et les capacités financières nécessaires pour pouvoir travailler et valoriser les terres de l'Etat, ou, pour les attributions relevant d'options plus sociales qu'économiques, mettre en place un accompagnement adéquat des attributaires.

Mots clés : terres domaniales, irrigation, attributaires, développement, foncier.

Jel classification

(JEL) : Q15, R52